

BILAN DE LA PREMIÈRE ANNÉE DE FONCTIONNEMENT DU

CONSEIL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

(CEF)

Établi par Michel CHAUVEAU, président du CEF

Plan de l'intervention

- I. Constitution du CEF**
- II. Missions**
- III. Fonctionnement**
- IV. Compte rendu d'activité depuis 2019**
- V. Commentaires**

I. Constitution du CEF

Les statuts de l'IFCE, du 22 janvier 2010, prévoient des **comités thématiques, instances de dialogue avec les professionnels de la filière**, dont un conseil de la formation (CF). Le conseil d'administration en fixe la composition et les conditions de fonctionnement.

Le contrat d'objectif et de performance (COP) 2018-2022 a élargi les missions du CF en en faisant un **conseil de l'emploi et de la formation (CEF)**.

Tout en conservant des préoccupations pédagogiques, il s'agit de s'intéresser davantage à l'adéquation formation emploi et à l'ensemble des questions administratives, techniques, financières, etc. liées à la mise en œuvre de la formation professionnelle.

Le conseil d'administration du 19 juin 2019 a nommé un nouveau président, renouvelé pour partie la liste des membres du CEF et légèrement étendu sa composition, en cohérence avec l'extension de ses missions :

- équi-ressources,
 - Omeffe,
 - CNOV,
 - Experts.

II. Mission

Le CEF est une **instance de dialogue et de réflexion** de l'ensemble des acteurs publics et privés de la filière en matière d'emploi et de formation, **permettant d'émettre des avis et/ou des propositions**, adressées formellement au CA, dans son rapport annuel, pratiquement, en cours d'année, à la direction générale (DG) de l'Institut.

Avec les autres conseils ou comités, il contribue à faire émerger une vision cohérente des différents segments de la filière.

Le CEF se fonde sur la vocation de l'IFCE, réaffirmée dans son COP, d'être **l'Institut technique de référence au service des acteurs de la filière équine**.

Le CEF s'intéresse donc aux **besoins de l'ensemble des acteurs de cette filière**, et pas seulement à la mission propre de formation de l'Institut, qui est aussi un organisme de formation (OF).

Le CEF centre sa démarche sur l'analyse des **besoins en compétences professionnelles**, pour le développement de l'ensemble de la filière équine.

Les propositions que le CEF fait à la (DG) doivent être fondées **sur des observations partagées, à partir de l'étude des données techniques, économiques et sociales de la filière**.

Plusieurs services, notamment équiperessources, l'observatoire économique et social du cheval (OESC) et l'OMEFFE contribuent.

III. Fonctionnement

Le CEF a vocation à se réunir au moins deux fois par an, et autant que de besoin. Sa **structure, très souple**, lui permet d'associer à ses séances toutes personnes ou experts en fonction du sujet traité. Il peut déléguer des sujets particuliers à des groupes de travail spécifiques, ce qui est le cas habituel. Les réunions plénières sont davantage des points d'étape et d'échanges collectifs.

Le CEF veille à **l'expression des besoins** des membres de la filière.

Il peut les hiérarchiser.

Le CEF n'est pas une instance de décision, mais de proposition.

Charge à la direction générale de les valider ou non, ou de demander tel ou tel approfondissement, et de donner ensuite les orientations et moyens nécessaires à ses services.

III. Fonctionnement

Méthode de travail

Un groupe de pilotage

Composition : le président, le DG, la DGA, le directeur du PFPS, l'animatrice du CEF.

Se réunit avant et après chaque réunion du CEF.

Une mise en œuvre des propositions assurée par un pilote et un groupe de travail

Une information très régulière des pilotes au président, le plus souvent *via* l'animatrice du CEF.

Deux réunions plénières par an, voire des réunions spécifiques en complément

Localisation alternée.

Ordre du jour participatif.

Temps d'information (pour un diagnostic partagé) et temps de débat.

Objectif : formuler des propositions à la DG, toujours présente.

Comptes-rendus et documents de travail mis intégralement et rapidement sur le site

Une communication interne au COPIL de l'IFCE et aux autres conseils et comités.

IV. Compte-rendu d'activités

Quatre réunions du CEF déjà organisées :

- 23 septembre 2019 (ministère des Sports).
- 4 mars 2020 (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation).
- 7 septembre 2020 (réunion spécifique, en vidéoconférence).
- 22 octobre 2020 (IFCE, site de Saumur).
- Une présence importante des membres de la filière ; une implication forte des différents services de l'IFCE.

Des réunions toujours préparées en amont par :

- Le groupe de pilotage.
- Le pilote et son groupe de travail.
- Des contacts avec les partenaires concernés.
- Des contacts avec les ministères de tutelle.
- La production de documents écrits, souvent transmis aux membres du CEF avant l'assemblée plénière.

IV. Compte-rendu d'activités

Analyse des sujets traités en CEF

- 24 sujets inscrits à l'ordre du jour des 4 réunions du CEF .
- Bon équilibre entre les séquences d'information et les temps de dialogue.
- 9 propositions formulées, 5 consistant en études ou analyses, 4 en actions d'information, de diffusion des résultats d'étude ou d'amélioration de supports d'information existants.
- Des initiatives de proposition provenant des différentes instances du CEF, sociétés mères, FFE, CNOV, notamment.
- Des bénéficiaires des études également diversifiés => l'objectif est que les travaux du CEF bénéficient à l'ensemble de la filière, dans sa diversité.

V. Commentaires

- Après un peu plus d'un an de mise en place, **la relance** du fonctionnement du CEF (demandée, entre autres, par le rapport d'inspection générale interministérielle de mai 2017), dans un nouveau format (emploi et formation), **s'effectue sur de bonnes bases**.
- **Les différents partenaires de la filière s'impliquent très activement**, davantage que dans le passé selon certains « anciens » de cette instance, en intégrant la volonté de l'IFCE d'en faire un de ses outils à leur service.
- **L'implication des deux ministères de tutelle**, essentielle, paraît acquise.
- Dès sa première séance, le 23 septembre, **le CEF a pu produire des propositions**. C'est ce qu'on attendait de lui.
- **L'implication de l'animatrice du CEF et des différents services de l'IFCE est remarquable**. Le travail se fait dans un excellent climat de concertation et de transversalité.
- Le CEF contribue clairement à l'objectif du COP, de positionnement de l'IFCE comme **institut technique de référence au service de la filière**, sens donné au rapprochement institutionnel des Haras nationaux et de l'École nationale d'équitation, devenu fusion en 2010.